

Le nombre d'offres d'emploi reçues par Actiris a diminué de 24% depuis le confinement

A Bruxelles, l'impact du coronavirus sur le chômage classique reste limité pour l'instant

Suite à la crise sanitaire engendrée par le Covid-19, Actiris a reçu moins d'offres d'emploi. Celles-ci ont diminué d'un quart depuis mi-mars, alors qu'elles étaient encore en augmentation au début du mois.

En revanche, les chiffres du chômage global bruxellois ne sont pas encore impactés par la crise du coronavirus. Fin mars, la capitale compte 88.508 chercheurs d'emploi, pour un taux de chômage de 15,7%. Ce chiffre correspond à une diminution de 979 personnes par rapport à mars 2019 (-1,1%). A ce jour, à Bruxelles, les conséquences de la crise sanitaire sur l'emploi se font essentiellement ressentir au niveau du chômage temporaire.

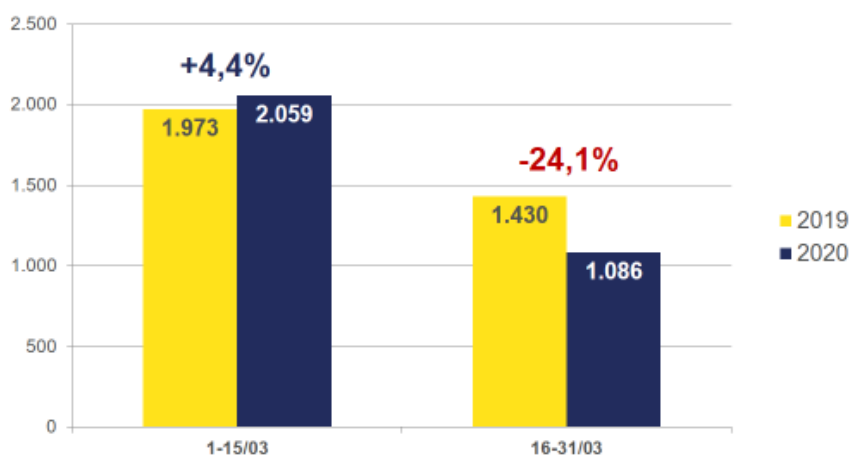
Une baisse de 24% des offres d'emploi

Actiris a reçu 3.145 offres d'emploi en mars 2020. Ce qui correspond à une diminution de 7,6% par rapport à l'année passée. Cependant, de grandes différences s'observent entre le début et la fin du mois. Le volume des offres d'emploi a augmenté de 4,4% lors de la première quinzaine de mars. A partir de la mi-mars, soit juste après le confinement, il a diminué de 24,1%.

Les secteurs les plus touchés par cette baisse des offres d'emplois reçues sont l'horeca, l'enseignement, les postes administratifs et les garages. Toutefois, certains secteurs continuent de recruter. Dans le secteur du commerce et du support à la vente, Actiris a reçu plus de 200 offres d'emploi sur les quinze derniers jours de mars. *« En cette période difficile et intense, certains secteurs sont particulièrement sous pression et doivent répondre à des besoins urgents. J'invite les employeurs qui sont à la recherche de personnel à nous transmettre leurs offres d'emploi avec le #covid19 afin que nous puissions les traiter en priorité et ainsi contribuer, à notre échelle, à la sauvegarde de l'économie »*, déclare Grégor Chapelle, directeur général d'Actiris.

« On ne voit pas encore, dans les statistiques du chômage complet, les effets de la crise sanitaire du coronavirus. Actuellement, les employeurs impactés par les mesures d'urgence recourent d'abord au chômage temporaire. Les travailleurs mis en non-activité restent donc sous contrat de travail et disposeront de 70% de leur salaire, versé par l'ONEM. Ceci démontre que les entreprises souhaitent revenir le plus vite possible à un niveau d'activité comparable à la situation antérieure à la crise et remettre au travail leurs employés. Si la crise perdure, nous verrons sans doute dans les semaines à venir, des effets sur le chômage complet », estime Bernard Clerfayt, ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Offres d'emploi reçues par Actiris (mars)



Nombre d'offres d'emploi reçues par canal

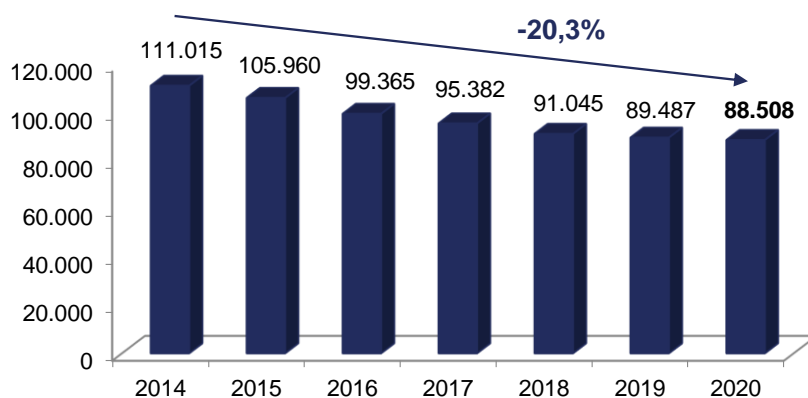
	Nombre	Variation mensuelle		Variation annuelle	
		Nombre	%	Nombre	%
OE reçues directement par Actiris	3.145	-53	-2,3	-258	-7,6
OE reçues du VDAB et du FOREM	10.084	-2.970	-45,2	-2.729	-21,3
OE reçues - sites partenaires (Jobat...)	8.736	-4.010	-38,4	-1.066	-10,9
Total	21.965	-7.033	-36,4	-4.053	-15,6

Source : Actiris, calculs view.brussels

Impact limité pour l'instant sur le chômage classique

La Région bruxelloise enregistre un niveau plus ou moins stable des chercheurs d'emploi par rapport au mois passé. Fin mars 2020, on dénombre en Région de Bruxelles-Capitale 88.508 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), soit une diminution de 177 personnes par rapport au mois passé (-0,2%). Par rapport à l'année précédente, on observe encore une diminution annuelle 1,1% de DEI.

Nombre de chercheurs d'emploi bruxellois pour le mois de mars



Source : Actiris, view.brussels

Si les entrées dans le chômage classique n'ont pas augmenté pour l'instant, cela s'explique par le fait que l'impact principal de la crise du Covid-19 est enregistré très majoritairement au niveau du chômage temporaire. De très nombreuses entreprises ont dû recourir au chômage temporaire pour faire face à l'arrêt de leurs activités suite aux mesures de confinement qui ont été prises d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Les derniers chiffres du cabinet de la ministre fédérale de l'Emploi, Nathalie Muylle, indiquent qu'un peu plus d'un million de Belges ont déposé une demande de recours au chômage temporaire.

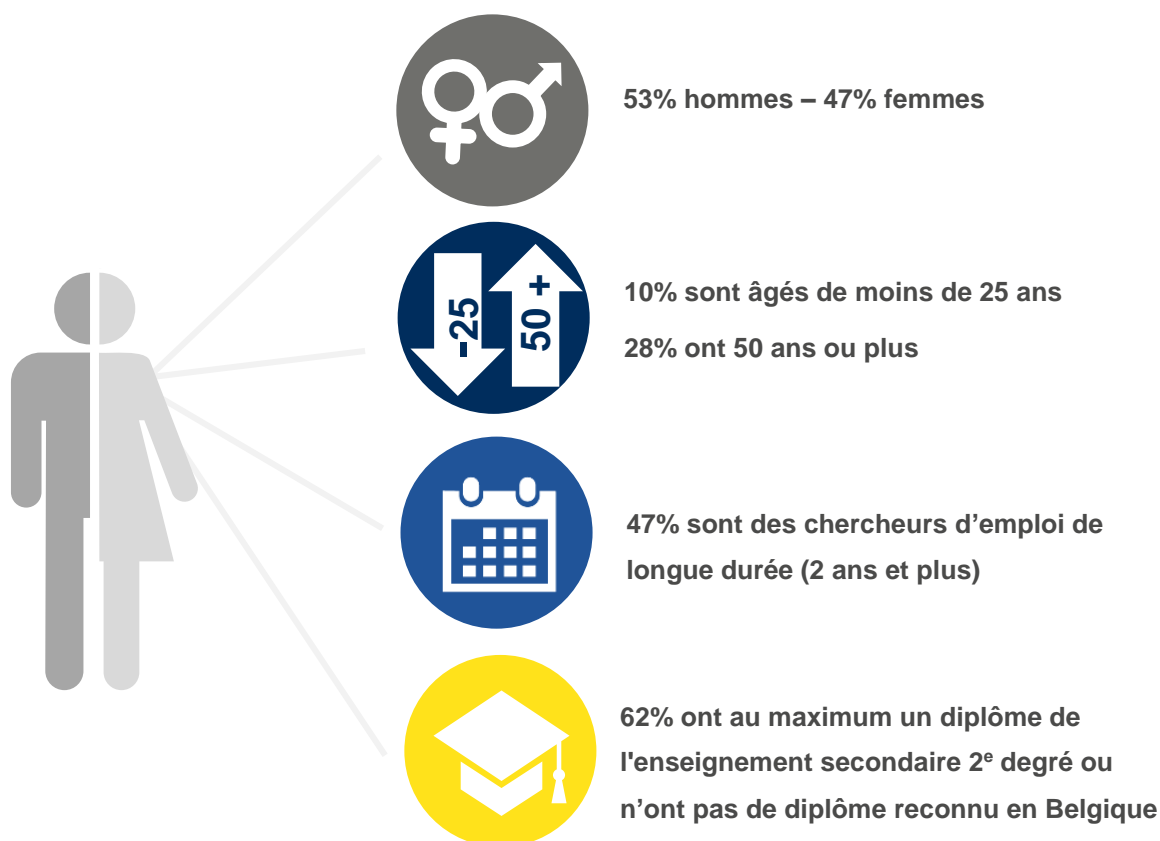
En conséquence, l'impact sur les chiffres du chômage classique est actuellement plus limité, puisque le recours au chômage temporaire permet aux entreprises de ne pas devoir procéder à des licenciements massifs. Pour bénéficier du chômage temporaire, les travailleurs ne doivent pas obligatoirement s'inscrire comme chercheurs d'emploi auprès des services publics de l'emploi.

Dans le détail, on compte au cours du mois de mars 8.928 entrées dans le chômage (7.343 réinscriptions et 1.585 nouvelles inscriptions) contre 9.105 sorties, soit une diminution sur une base mensuelle du nombre de DEI de 177 personnes (-0,2%).

Le taux de chômage en Région bruxelloise s'établit à 15,7% (15,5% pour les hommes et 16,0% pour les femmes). En mars 2019, le taux de chômage s'établissait à 15,9%. Le chômage des jeunes atteint quant à lui un taux de 23,1%. Bruxelles compte 8.450 jeunes chercheurs d'emploi en mars 2020, soit 265 de moins que l'an dernier (-3,0%).

Le taux de chômage est mesuré sur la base de la population active la plus récente, calculée à partir des données de la Banque nationale et de l'Enquête sur les Forces de Travail du SPF Économie. Le croisement de ces données nous indique que la population active occupée a, en Région bruxelloise, augmenté en 2018 de 0,9% par rapport à l'année précédente (+1,2% pour l'ensemble de la Belgique).

Les principales caractéristiques et évolutions du chômage en Région de Bruxelles-Capitale sont présentées ci-dessous à titre d'illustration.



Principales caractéristiques et évolutions du chômage – mars 2020

		mars 2020	Proportion	Diff. mensuelle	en %	Diff. annuelle	en %
Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)		88.508	100,0%	-177	-0,2%	-979	-1,1%
Catégorie	DEDA ¹	57.596	65,1%	919	1,6%	-2.884	-4,8%
	Jeunes en stage d'insertion professionnelle	5.188	5,9%	-177	-3,3%	763	17,2%
	Autres DEI	25.724	29,1%	-919	-3,4%	1.142	4,6%
Sexe	Hommes	46.708	52,8%	132	0,3%	42	0,1%
	Femmes	41.800	47,2%	-309	-0,7%	-1.021	-2,4%
Age	- 25 ans	8.450	9,5%	-246	-2,8%	-265	-3,0%
	25 - 49 ans	55.599	62,8%	44	0,1%	-1.303	-2,3%
	50 ans + ²	24.459	27,6%	25	0,1%	589	2,5%
Durée d'inoccupation	- 1 an	34.331	38,8%	-34	-0,1%	1.093	3,3%
	1 - 2 ans	12.153	13,7%	-81	-0,7%	-358	-2,9%
	2 ans +	42.024	47,5%	-62	-0,1%	-1.714	-3,9%
Niveau d'études	Faible ³	54.764	61,9%	-726	-1,3%	-3.759	-6,4%
	Moyen	18.778	21,2%	145	0,8%	404	2,2%
	Élevé	14.966	16,9%	404	2,8%	2.376	18,9%
Usagers du CPAS		11.652	13,2%	-311	-2,6%	-1.336	-10,3%
Taux de chômage	Total	15,74		-0,03		-0,20	
	Hommes	15,52		+0,04		+0,27	
	Femmes	15,99		-0,12		-0,78	

Source : Actiris, calculs view.brussels

On dénombre en Région bruxelloise 57.596 chercheurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA), 5.188 jeunes en stage d'insertion professionnelle et 25.724 autres chercheurs d'emploi inscrits librement ou obligatoirement.

On retrouve dans cette dernière catégorie (« autres DEI ») des personnes qui n'ont pas encore reçu d'allocation de chômage (qui ont introduit une demande auprès de l'Onem), des personnes ayant été exclues des allocations de chômage et qui sont venues se réinscrire auprès d'Actiris, des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ou encore des personnes qui n'ont aucun revenu de remplacement. Il est à noter qu'une partie importante de ces CE dépendent des CPAS ou n'ont encore aucun revenu de remplacement.

Actiris peut, à partir de l'exploitation d'un flux d'information provenant directement du SPP Intégration sociale, identifier les CE ayant une ouverture de droit au revenu d'intégration sociale ou à son équivalent, actuellement ou dans un passé proche. Ainsi, parmi les 88.508 DEI inscrits en mars 2020, 11.652 CE sont usagers du CPAS (soit 13,2% du total des DEI). Ce pourcentage est plus élevé parmi les jeunes : sur les 8.450 jeunes DEI, 1.947 sont usagers du CPAS, soit 23,0%.

On constate une diminution de -4,8% sur une base annuelle du nombre de chercheurs d'emploi indemnisés (DEDA). On constate par contre une augmentation annuelle du nombre de jeunes en stage d'insertion professionnelle (+763 unités, +17,2%). Quant aux autres chercheurs d'emploi, leur nombre a augmenté de 4,6% sur une base annuelle.

¹ DEDA : demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations, soit les chercheurs d'emploi pour lesquels Actiris a été informé par l'ONEM qu'ils percevaient des allocations de chômage.

² La variation annuelle atypique pour les CE âgés de 50 et + s'explique par le changement de législation pour les chômeurs âgés de 60 ans et +. En effet, ces derniers doivent rester disponibles plus longtemps sur le marché du travail, ce qui a pour effet d'accroître leur nombre.

³ Ce niveau comprend les études de l'enseignement secondaire 2nd degré au maximum ainsi que les études réalisées à l'étranger sans équivalence de diplôme en Belgique.

Pour plus d'infos & contact :

Anaïs Sorée
0485 13 49 50
asoree@actiris.be

Jan Gatz
0479 40 75 68
jgatz@actiris.be

**À la recherche de chiffres détaillés sur les chercheurs d'emploi et les offres d'emploi ?
Rendez-vous sur [ViewStat](#).**

Concernant Actiris

Actiris est l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. En tant que service public de l'emploi, Actiris est l'acteur principal et le fournisseur de solutions pour l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Actiris concentre ses actions et moyens sur deux missions: garantir le matching entre employeurs et chercheurs d'emploi et organiser la transition vers l'emploi. Actiris est également mandaté pour la coordination de [view.brussels](#).

Pour plus d'informations : www.actiris.be